

Visan - Info

MAI—JUIN 2018

N° 45

Bulletin d'Information
Ville de Visan

A découvrir

REUNIONS DE QUARTIERS

Mercredi 16 mai
Jeudi 14 juin

CONSEIL MUNICIPAL

Décisions

AIDE A LA DECLARATION D'IMPOT

pour les
personnes de plus
de 60 ans

13ème MONTS DEVISAN

Samedi 26 mai

OPERATION TRANQUILITE VACANCES

La gendarmerie à
votre service

DOSSIER : ORDURES MENAGERES & TRI SELECTIF

Le Mot du Maire

Chers concitoyens,

Lors d'une des dernières séances du Conseil municipal, nous avons décidé d'aider une commune sinistrée du nord de la France. Par l'intermédiaire de l'association des Maires Ruraux de France, nous avons choisi et pris contact avec le village de Médan dans les Yvelines. Ce village de 1400 habitants a été très touché par les inondations de cet hiver et le CCAS local a dû venir en aide à plus de 40 familles. Dans un élan de solidarité, nous leur avons versé une petite subvention de 2000 euros. Ce geste a été très apprécié et le Maire de Médan, madame Karine KAUFFMANN, nous a adressé un courrier de remerciement.

Le 23 mars nous avons fêté la sortie du livre « Visan, un village du Haut Comtat ». Après plus de 20 ans de recherches, principalement dans les archives communales, Hélène FERLANDA et Nicole GRESSOT nous ont présenté le fruit de leur travail. Feuilletez-en les pages. Ce recueil vous éclairera sur l'histoire de Visan, son fonctionnement, ses familles nobles, ses nombreux moulins, etc... Une centaine de personnes est venue récupérer les exemplaires réservés lors d'une souscription. Les auteures, émues et ravies d'un tel engouement, se sont prêtées au jeu des dédicaces.

Quelques jours plus tard, les nouveaux habitants du village étaient reçus dans les salons de l'Hôtel De Pellissier. Après une présentation de la commune et des élus, chacun nous a parlé de ses origines, expliqué pourquoi et comment il a choisi de venir s'installer chez nous. Parmi eux des Belges, des Suisses et des Français de différentes régions. Les présidents d'association ont présenté leurs activités et déjà recruté quelques adhérents. Les discussions ont duré tard dans la soirée, autour d'un convivial et traditionnel apéritif.

Mais le travail de vos élus ne s'arrête pas à ces moments de fête. La CCEP-PG doit négocier un nouveau contrat pour l'enlèvement et le traitement des déchets. Des options sont proposées pour diminuer les coûts et nous avons choisi un changement par étapes. La solution la plus intéressante financièrement imposera des points de collecte en supprimant le ramassage en porte-à-porte. Il n'y a pas d'autres solutions si nous voulons baisser la charge aux Visannais; il faudra faire des efforts et changer nos habitudes.



Eric PHETISSON
Maire de Visan

REUNION DE QUARTIERS

MERCREDI 16 MAI 2018

A 19h à l'Espace Gérard Sautel

Quartiers concernés : Frigolet, Fonteynieux, Le Rotard, Les Blaches, Les Barbes, Les Rochettes, Chabrette

JEUDI 14 JUIN 2018

A 19h à l'Espace Gérard Sautel

Quartiers concernés : Le Plan, Château-vert, Pierre Blanche

Pour recevoir les informations de la mairie par mail, communiquez votre adresse électronique à l'adresse suivante :

communication@visan-mairie.com

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 AVRIL

Dénomination d'une voie communale et d'un lieu-dit

Constatant des problèmes rencontrés par les sociétés de livraison à domicile, les services de secours, les concessionnaires de réseaux et autres services publics dans les lotissements Clos Notre Dame, Jardin Notre Dame et La Vigne Notre Dame, le conseil municipal a décidé de dénommer la rue qui traverse et relie l'ensemble de ces lotissements « Rue d'Evere » faisant référence à notre Pacte d'Amitié avec Evere en Belgique et de numéroté les habitations de cette rue.

Sur la route de Tulette (RD 976), la création des Jardins Partagés dont l'accès se fait dans le virage engendre des problèmes de sécurité pour les usagers des jardins mais également des automobilistes circulant sur la RD 976 due à la vitesse excessive. Le conseil municipal décide de créer le lieu-dit « Volabis » sur la RD 976 sur la portion de voie allant de la cave Volabis à la voie d'accès aux Jardins Partagés.

Enfin, la route de Vaison la Romaine au niveau du quartier des Auzières fait l'objet de plaintes de la part des riverains qui empruntent la RD 20 depuis leur habitation, malgré les derniers accidents graves qui ont fait plusieurs morts sur cette voie, le Conseil Départemental n'a pas souhaité limiter la vitesse sur cette voirie départementale. Le conseil municipal décide de créer le lieu-dit « Les Auzières » sur la RD 20 afin de faire ralentir les automobilistes.

Demande de subvention au titre de la contractualisation avec le conseil départemental pour la création de 2 WC publics (Place du Château et Place de la Coconnière). Ces équipements seront traités « anti graffiti » et seront autonettoyants afin d'éviter trop de manutention. Ils répondront aux normes en vigueur et seront aménagés avec une ouverture frontale afin de faciliter l'accès et les manœuvres des personnes présentant un handicap. Le montant prévisionnel de ces aménagements s'élève à 25 000,00 € H.T. pour les toilettes place de la Coconnière et 35 000,00€ H.T. pour les toilettes place du Château. Subvention demandée : 42 000€.

Demande de subvention au titre de la contractualisation avec le conseil départemental pour le renouvellement du matériel du nouveau restaurant scolaire. Le montant prévisionnel de cette acquisition a été évalué à 25 840 € H.T., l'enveloppe départementale sollicitée pour cette acquisition pourrait s'élever à 18 088.00 €.

Demande de subvention au titre des amendes de police pour des travaux de sécurisation de voirie.

Sortie des Ecoles

Des travaux sont envisagés devant l'école afin d'améliorer la sécurité routière, la fluidité du trafic de véhicules et le confort des élèves qui pourront traverser dans de meilleures



Intervention de la SAUR sur une fuite du réseau de l'Avenue des Alliés qui a été longue à détecter.



Rencontre avec le co-président de l'Association des Maires de Vaucluse, Pierre GONZALVEZ, maire de l'Isle sur la Sorgue.

conditions.

Le coût prévisionnel de ces travaux a été évalué à 15 424.50 € HT. A cet aménagement s'ajoute un éclairage spécifique « passage piétons » sur le cheminement piétonnier d'accès à l'école, le montant est estimé à 1 295.00 € H.T.

Soit un coût global de 16 719.50 € HT., cette dépense pourrait être subventionnée à hauteur de 80 % si l'on tient compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Entrée de village – Route de Vaison

La commune a aménagé l'entrée de village et va installer un abribus pour la pose et dépose des élèves par le service des transports scolaires. Cette installation mériterait un éclairage mieux adapté aux entrées de ville qui sécuriserait à la fois l'arrêt de bus réservé aux scolaires et permettrait de distinguer l'entrée d'agglomération, (dont nous avons déplacé le panneau), aux automobilistes afin de ralentir leur vitesse. Le montant des travaux de cet éclairage s'élève à 6 556.00 € HT Cette dépense peut être subventionnée à hauteur de 70 % par le Conseil Départemental de Vaucluse en charge de la répartition du produit des amendes de police.

Eclairage « passages piétons » - traversée de village

La commune, traversée par la R.D. 20, route très circulante (plus de 5 455 véhicules/jour) est ponctuée de plusieurs passages piétons qui ont fait l'objet à plusieurs reprises de risques d'accidents qui ont pu être évités in-extremis. Notamment, le passage au niveau de la Place de la Coconnière devant l'épicerie et l'autre au niveau de l'arrêt de bus, face à la pharmacie. Le conseil municipal a souhaité sécuriser ces passages par des éclairages spécifiques. Ces aménagements permettront de mieux matérialiser l'emprise de la voie réservée aux piétons et attirer l'attention des usagers de la route.

Le montant estimatif s'élève à 1 360.00 € HT.

Cet aménagement peut être financé à 70 % par le produit des amendes de police.

DECLARATION DES REVENUS 2017

PERMANENCE A LA TRESORERIE DE VALREAS

MARDI 15 MAI 2018

De 9h à 12h et de 13h30 à 16h

Vote des subventions aux associations

Associations visannaises (121 262€)

Festi-Visan : 700€
 Boule Visanaise : 350€
 C.A.T.M. : 1 000€
 Ciné des Nuits d'Été : 7 500€
 Frep (Fonctionnement) : 4 147€
 Frep (Cantine) : 40 746€
 Frep (Claté + activités) : 45 019€
 JSV Football : 9 000€
 Les P'tits Visanais : 300€
 Maison du Tourisme et Produits du Terroir : 7 000€
 Syndicat d'Initiative : 2 000€
 Tennis Club Visan-Tulette : 1 500€
 Visado : 2 000€

Associations hors Visan (4 683€)

Badaboum : 90€
 Basket Club de Nyons : 30€
 Dden Vaucluse : 50€
 Nuits de l'Enclave : 1 500€
 MFR Richerenches : 180€
 MFR Castillon du Gard : 30€
 Prévigrèle : 1 553€
 SEA Valréas : 250€
 Théâtre du Rond Point : 1 000€

Détermination des trois taxes communales

Ne souhaitant pas alourdir la fiscalité des Visanais, le conseil municipal a décidé de maintenir les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2018 au niveau de 2017

- o Taxe d'Habitation : 14.01 %
- o Taxe Foncière (bâti) : 18.66 %
- o Taxe Foncière (non bâti) : 39.95 %

Vote du budget primitif 2018

Le budget primitif 2018 a été voté à la majorité par le conseil municipal :

13 pour : Eric PHETISSON, Jean PREVOST, Marie-Françoise MONIER, Bernard RACANIERE, Guillaume LAVIE, Myriam LARGERON, Jean-François ARROYO, Marie-Jo JARDIN, Thierry DANIEL, Joëlle BERTRAND, Audrey SAUREL, Josette SABOLY, DRIHEM Debbie

4 contre : Jean-Noël ARRIGONI, Stéphanie BOYER, Pascal TOURNAYRE, Marie BABIOL

2 abstentions : Romain LAGET, Corinne ROBERT-TESTUD

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 543 754.13 €	1 543 754.13 €
INVESTISSEMENT	1 354 674.05€	1 354 674.05 €

Les grands axes prioritaires du budget 2018

+ Installation de 2 WC publics autonettoyants. L'un sera placé sur la place de la Coconnière, l'autre sur la place du Château : 72 000€.

AIDE A LA DECLARATION D'IMPOTS POUR LES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS

« L'Association de l'Entente du Vaucluse » organisera une permanence hebdomadaire afin d'accompagner les habitants de Visan de **plus de 60 ans** dans leur démarche au travers de l'ouverture d'un compte sur impot.gouv.fr et d'une adresse mail. Mais également de procéder à leur déclaration de leurs impôts en ligne.

Permanence tous les mardis de 9h à 12h à la Maison du Tourisme et des Produits du Terroir de VISAN à partir du mardi 17 avril jusqu'au mardi 5 juin.

L'animateur multimédia de l'association sera accompagné d'une inspectrice des impôts retraité bénévole. Prenez déjà rendez-vous par téléphone auprès de Christine, de la Maison du Tourisme au : **04 90 41 97 25**.

+ Travaux au cimetière Claron avec extension du columbarium : 25 000 €
 + Travaux en mairie : amélioration de l'accueil et archi-vage : 28 500€
 + Rénovation de la toiture de l'école : 146 000€
 + Aménagement du carrefour de Notre Dame des Vignes (Eclairage public + Installation d'un abri bus pour les scolaires) : 13 500€

+ Sécurisation de 4 passages-piétons avec un éclairage adapté : 4 000€
 + Achat de matériel pour le nouveau restaurant scolaire : 30 000€
 + Achat de matériel divers pour l'école (ordinateurs, jeux, rétroprojecteur) : 3 600€
 + Fleurissement du village : 10 000€
 + Aménagement d'un parking à Bellevue avec accès piétonnier au centre du village (2 bornes électriques pour 4 voitures électriques)
 + Continuation du Plan Local d'Urbanisme et nous l'espérons sa finalisation
 + Sécurisation de la voirie à la sortie de l'Ecole (voirie) : 42 000€
 + Budget général de la voirie (campagne + village) : 85 000€

LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE A VISAN

Le déploiement de la fibre va débuter cette année. Le réseau sera installé sur les poteaux de France Télécom. Donc les propriétaires dont les lignes passent le long des routes sont dans l'obligation d'élaguer les branches qui touchent le réseau. Si ce n'est pas fait, l'entreprise ne fera pas la pose de la fibre sur cette zone et tous les citoyens seront pénalisés.

Si les propriétaires ne font pas l'élagage, la commune le fera faire à leur place et à leur frais.

La mairie va faire le nécessaire pour l'élagage de ce qui lui incombe et fera de l'information en direction des propriétaires. Tout Visan sera connecté à la fibre d'ici décembre 2018.

Dès le déploiement fait, les opérateurs traditionnels de téléphonie proposeront leurs services dans les 3 mois.

Le dossier de la gestion des ordures ménagères ou autre doit être pris à bras le corps afin de faire baisser les impôts que chaque Visannais paie pour les « poubelles » mais également pour respecter notre environnement.

Développer le compostage (individuel, voire collectif), supprimer le ramassage dit du porte-à-porte, installer des zones d'apports volontaires pour trier, déposer ses ordures ménagères ? Beaucoup de questions que nous devons nous poser pour les années à venir afin de réduire le poids de nos ordures et valoriser au mieux nos déchets recyclables (verre, plastique, déchets verts...)

Nos futures réunions de quartier seront l'occasion d'échanger et d'informer les Visannais.

C'est la communauté de communes (CCEPPG) qui gère ce dossier. Notre territoire est très en retard sur ce dossier. Il est vrai qu'elle a connu 3 vice-présidents différents en 4 ans et 3 bureaux d'études différents !

La communauté de communes nous propose 3 scénarios parmi lesquels il nous faut choisir :

1. Collecte en apport volontaire de tous les flux pour tous. C'est le scénario le plus avantageux qui permettrait la baisse la plus significative de nos impôts mais qui supprimerait totalement le ramassage dit du porte à porte.
2. Collecte en apport volontaire de tous les flux associé à une collecte en porte-à-porte pour les ordures ménagères de certains centre-villes ou centre de villages. C'est une solution intermédiaire qui permettrait de diminuer la taxe que nous payons tout en gardant une certaine forme de porte-à-porte réduit.
3. Collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et en apport volontaire pour les autres flux sur tout le territoire de la CCEPPG. C'est le scénario le moins avantageux en termes de coût.

Quel que soit le scénario que nous retiendrons, le traitement des ordures ménagères ultimes, celles qui vont à l'enfouissement représentera un coût de plus en plus important compte-tenu de la saturation des centres d'enfouissement actuels.

La solution d'avenir pour réduire la facture que nous acquitons tous est de développer de façon systématique le tri sélectif qui lui vient en diminution de nos factures.

Vos représentants dans ce dossier doivent rester vigilants dans notre intérêt à tous !

MES DECHETS VERTS : NE PAS LES BRULER

L'entretien des jardins et des espaces verts au printemps génère une grande quantité de déchets verts. Dans ce contexte, il paraît opportun de rappeler que le brûlage à l'air libre des déchets verts par les particuliers, les entreprises et les collectivités est interdit par l'article 84 du règlement sanitaire départemental, ainsi que par l'arrêté préfectoral réglementant l'emploi du feu dans le département de Vaucluse.

Le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante à l'origine d'émissions importantes de gaz polluants et de particules fines. Ces particules fines pénètrent profondément dans les voies respiratoires et peuvent occasionner des problèmes de santé graves. La diminution de l'exposition des populations à la pollution atmosphérique chronique est un véritable enjeu de santé publique.

POUR LE BIEN DE TOUS

Abandonner le brûlage des déchets verts, c'est moins de pollution et une meilleure qualité de vie. En effet, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les brûlages de déchets verts représentent jusqu'à 45% des particules dans l'air. C'est le résultat d'une étude réalisée par Air PACA, association agréée de surveillance de la qualité de l'air en région PACA.

« Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes dont des gaz et particules ». *Extrait de la circulaire ministérielle du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.*

Pourquoi, n'a-t-on pas le droit de brûler ses déchets verts ?

- Troubles de voisinage : odeur, fumées
- Risques d'incendies
- Augmentation de la pollution atmosphérique : source d'émission importante de substances polluantes, dont des gaz et des particules.
- Impact sanitaire : si toutes les communes de la région PACA atteignaient les concentrations les plus faibles observées dans des communes équivalentes en matière de type d'urbanisation et de taille, 2 700 décès seraient évités chaque année (Santé publique France—2016)

De plus, le brûlage est interdit et peut coûter cher ! (Amende d'un montant de 450€)

50 kg de déchets verts brûlés = Emissions de particules

= 3 mois de chauffage au fioul

= 6000 km moteur diesel

= 70 à 920 aller-retour déchèterie (20 km)

Qu'appelle-t-on « déchets verts »

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de gazons, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien de massifs

OPERATION COMPOSTEUR

Composter ses déchets de cuisine et de jardin, c'est produire un amendement de qualité tout en réduisant le volume de ses déchets.

Le Syndicat des Portes de Provence en partenariat avec la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan propose aux habitants de son territoire l'acquisition d'un kit de compostage individuel (composteur et bio-seau) de 350L plastique au prix de 20€ (participation du syndicat 35€).

Afin de bénéficier de cette offre, il vous suffit de remplir le bon de commande disponible ci-après et suivre les instructions.

Un guide du compostage édité par le Syndicat sera distribué avec le kit de compostage.

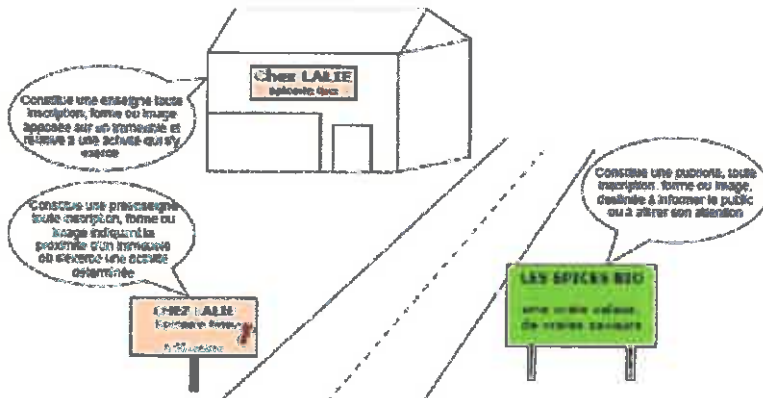
Il est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://cceppg.fr/telechargement/environnement/finish/41-environnement/306-guide-du-compostage>

EN COMPOSTANT, VOUS POUVEZ REDUIRE VOTRE PRODUCTION DE DECHETS JUSQU'A 40KG/PERSONNE/AN. ENSEMBLE REDUISONS NOS DECHETS

Enseignes, préenseignes, Signalisation d'Information Locale (S.I.L.)

Attention, rappel des règles à respecter pour l'implantation d'enseignes et de préenseignes et sur la publicité sur le territoire communal. Les services de l'État vont s'appliquer à faire respecter la règle en matière d'enseignes, préenseignes et publicité. Si vous n'êtes pas en conformité avec la réglementation, il convient de régulariser votre situation afin de ne pas risquer d'être verbalisé.

De manière globale, la publicité est interdite hors agglomération.



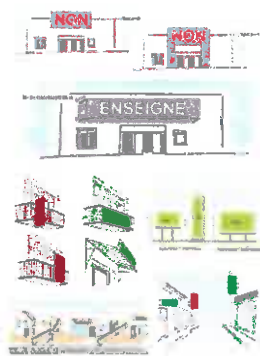
Qu'appelle-t-on enseigne ? toute inscription, forme ou image appliquée sur la propriété foncière (bâtiment et terrain) et relative à l'activité qui s'y exerce.

Les surfaces cumulées des enseignes murales à plat et en drapeau doivent être inférieures à 15% sur les façades commerciales égales ou supérieures à 50 m². Cette surface peut être portée à 25% lorsque la façade commerciale de l'établissement est inférieure à 50 m². On entend par façade commerciale, la façade du commerce liée à son activité. L'enseigne ne peut dépasser les limites du mur ni celles de l'égout de toit.

La hauteur des enseignes scellées au sol doit être à 8 m max du sol si leur largeur est inférieure à 1 m et à 6,50 m max si leur largeur est supérieure ou égale à 1 m. La surface unitaire maximale d'une enseigne scellée ou posée au sol est limitée à 6 m². Le nombre d'enseignes scellées au sol de plus de 1m² est limité à 1 par voie bordant l'établissement.

Les enseignes lumineuses doivent être éteintes entre 1h et 6h du matin.

A l'intérieur de Visan, nous sommes dans un périmètre avec un patrimoine protégé au titre des monuments historiques, une autorisation préalable est nécessaire au moyen du formulaire Cerfa n° 14798*01 (instruction par la DDT) (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14798.do)



Pré enseigne/publicité en agglomération?

Interdites sur panneaux scellés ou posés au sol et sur les panneaux de signalisation routière, poteaux de services (électrique, téléphonique...), plantations. Autorisées sur mobilier urbain, murs et clôtures aveugles (sans dépasser les limites du support).

Une déclaration préalable est indispensable au moyen du formulaire Cerfa n° 14799*01

(instruction par la DDT)

(www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14799.do)

Qu'appelle-t-on la S.I.L. (hors agglomération) ? (Signalisation d'Information Locale)

Elle fait déjà l'objet d'une application stricte par les services de l'État (certains en ont d'ailleurs fait les frais). Elle a pour objectif de guider l'utilisateur en déplacement. C'est un dispositif de signalisation routière qui est installé sur le domaine public routier et qui est régi par le Code de la route, le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et instruction interministérielle (ministère des transports et ministère de l'intérieur) sur la signalisation routière (IISR). Il est important de souligner que la SIL doit être distinguée de la publicité, qui, elle, a pour objectif d'informer le public et/ou d'attirer son attention. La publicité, comme les enseignes et les préenseignes, sont régies par le Code de l'environnement et des décrets d'application spécifiques.

Les deux dispositifs réglementaires qui peuvent être utilisés sont :

Le DC 29 (dit panneau de position)

Le DC 43 (dit panneau de pré signalisation)

La différence entre ces 2 panneaux ?

DC 43 Panneau de Pré signalisation : doit être placé en amont de l'intersection



DC 29 panneau de position : doit être placé à l'intersection



Bien que la promotion touristique soit désormais de compétence communautaire, malgré nos tentatives nous ne sommes malheureusement pas parvenus à amorcer une réunion de travail sur ces questions de SIL. Aussi, afin de faciliter la localisation des hébergeurs, caves et autres activités rentrant dans le champ d'application de la SIL, la commune a décidé de prendre à sa charge les mâts d'implantation. Un plan de jalonnement avec demande d'implantation est en cours auprès du Conseil Départemental, gestionnaire de la voirie. **Si vous souhaitez vous faire signaler, vous voudrez bien vous faire connaître en mairie.**

Qu'appelle-t-on pré enseignes dérogatoires ?

Elles concernent certaines activités hors agglomération. Depuis le 13 juillet 2015, les préenseignes dérogatoires ne concernent plus que les activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales (agriculteurs, les viticulteurs, les éleveurs-producteurs de fromages, les apiculteurs, les activités culturelles, les fermes-découvertes, les fermes pédagogiques et les monuments historiques classés ou inscrits ouverts à la visite). Les produits du terroir et les activités culturelles ont droit à 2 préenseignes dans un rayon de 5km. Les préenseignes dérogatoires doivent répondre aux prescriptions fixées par l'arrêté ministériel du 23 mars 2015 et à certaines règles : format maximum 1,50 x 1 m, sur domaine privé avec autorisation du propriétaire, nombre limité à 2 ou 4 dans un rayon de 5 ou 10 km selon l'activité, à implanter à 5 m minimum du bord de la chaussée.

Le 4 avril, la municipalité a accueilli les nouveaux arrivants sur Visan à l'Hôtel de Pellissier. Les présidents d'associations étaient présents et ont pu présenter leurs activités avec un message simple : pour s'intégrer dans une commune rien ne vaut mieux que de s'investir dans une des nombreuses associations dynamiques que comptent Visan. Chaque famille de nouveaux Visannais s'est vu offert le livre de Visan qui présente notre commune. A noter la présence de Martine MASSON, la dgs de la ville et Laurent CHAPUS le nouveau garde communal.



Visite du chantier du restaurant scolaire sous la houlette du 1er adjoint, Jean PREVOST avec les acteurs de la cantine : les deux cantinières, le président et la directrice du Foyer Rural d'Education Populaire qui gèrent la cantine, la DDEN de l'école et la responsable de la section cantine du FREP. On est loin de la fin des travaux mais ça avance bien. Les cloisons sont posées.... le reste, on l'imagine.. Pour le moment les délais sont tenus. A suivre !



Présentation du livre sur Visan (*Visan, un village du Haut Comtat*) produit par l'AMCV (Association MultiCulturelle de VISAN) écrit par Nicole GRESSOT et Hélène FERLANDA, deux passionnées d'histoire locale. Il aura fallu plus de 20 ans pour faire aboutir ce projet. Le Maire avait invité la population à partagé ce succès à l'Hôtel de Pellissier.

Les auteures ont dédié l'ouvrage sur place. Pour les personnes qui n'ont pas pu encore acheter ce livre c'est possible à la Maison du Tourisme et des Produits du Terroir et au Tabac/Presse de Visan. Attention tirage limité à 500 exemplaires.... Prix : 15€



C'est fini ! Les travaux de la rue Réchaussil sont terminés après 4 mois de travaux. Nous remercions les riverains pour leur patience durant ces derniers mois. Ils peuvent dorénavant profiter d'une belle rue.

Samedi 28 avril, Eric PHETISSON, maire de Visan et Eric NADAL, Président de l'Association des Jardins partagés de Visan ont signé une convention. La mairie met à disposition 15 jardins partagés qui seront gérés par l'association. L'inauguration officielle des jardins se fera le mercredi 13 juin en même temps que la Rue Réchaussil rénovée en présence de Maurice CHABERT, président du conseil départemental. En effet, la collectivité départementale va financer les deux projets.



LES BREVES

Nos associations à Visan sont formidables.

Bravo à toute l'équipe du club de tennis de Visan-Tulette pour son investissement en nettoyant et repeignant le club-house du club. Bravo à la Boule Visanaise qui a remis à neuf le boulodrome et le local pour la préparation des finales départementales à Visan. Après la société de chasse communale qui a construit la maison de la chasse, la Boule du Marot qui a construit son bloc sanitaire, la JSV qui a coulé une dalle devant les vestiaires et repeint les lieux, c'est au tour de 2 autres associations de la commune de s'investir dans l'entretien du bien communal. Comme à son habitude, la mairie a payé les produits mais ce sont les bénévoles qui ont mis la main à la pâte. Félicitations à tous !

Contrôle des ondes.

L'entreprise Exem est venue prendre des mesures sur les ondes téléphoniques dégagées depuis les antennes placées sur le toit de la cave coopérative. C'est suite à une demande des parents d'élèves et des enseignants que la municipalité a pris cette initiative. L'opération a été payée par les différents opérateurs téléphoniques.

Résultats : Le niveau global d'exposition est de 2,42 V/m. Rappel : la valeur limite la plus faible fixée par le décret du 3 mai 2002 est 28 V/m. Donc aucun danger. Les prises de mesures ont été faites par le technicien dans toutes les classes, les cours de récréation, la salle d'évolution. Cette opération avait déjà été faite il y a plusieurs années de cela.

Mutuelle communale : où en sommes-nous ?

Vous avez été 54 personnes à vous manifester suite à notre article dans le dernier bulletin municipal. Il est toujours possible de se faire connaître si vous êtes intéressé.e.

La commune en est à consulter des mutuelles pour choisir les meilleures garanties et le meilleur coût pour l'adhérent.



La période des vacances approche, suivez les conseils de la gendarmerie pour protéger au quotidien votre domicile contre les cambriolages.

Communication de la gendarmerie de Valréas

Quelques mesures à prendre pour sécuriser votre habitation

- Protéger et renforcer les points d'accès (porte d'entrée, fenêtres et autres issues) ;
- Dissimuler les biens attrayants (argent liquide, bijoux, matériels informatiques, téléphones portables,...). Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée. Ne pas cacher ses clés sous le paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur ;
- Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus ;
- Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique,...) ;
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers etc...) ;
- S'équiper d'une alarme afin de détecter le plus tôt possible une intrusion ;
- Notez les numéros de série des objets comme l'outillage, ils permettront peut être aux forces de l'ordre de vous les restituer. Conserver les factures, prenez en photos les biens les plus précieux.

Surveiller votre environnement proche

- Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence ;
- Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signaler votre absence à la gendarmerie de Valréas. Le formulaire peut être téléchargé sur le site www.gendarmerie.interieur.gouv.fr et être transmis par Mail (bta.valreas@gendarmerie.interieur.gouv.fr) ou être rempli directement à la brigade de gendarmerie de Valréas.

L'opération tranquillité vacances permet d'améliorer la sécurisation des résidences principales en l'absence de leurs occupants. Dans ce cadre, des patrouilles de surveillance sont régulièrement programmées afin de vérifier l'intégrité des propriétés et prévenir les cambriolages.



État Civil

Mariage

AVENTURE Florent et TONNERIEUX Caroline
le 17 mars 2018

Naissance

GIGONDAN Mathis né le 21 janvier 2018

Les Monts de VISAN

SAMEDI 26 MAI 2018



13^{ème} édition

Sportez-vous bien!

SERVICE DES SPORTS DE LA COMMUNE DE VISAN
(Enclave des Papes—Vaucluse)



DEROULEMENT DE LA JOURNEE

Lieu : départ et arrivée à l'**Espace Gérard Sautel** Départs à partir de 8h

NOUVEAUX PARCOURS

3 parcours VTT : 20 km en plaine,
20km découverte et 38km.expert
(dénivelé 876 m)

2 parcours pédestres : 4 km familial,
11 km découverte (dénivelé 250 m)

1 parcours cyclo : 54,6 km

À partir de 11h :

Séances d'étirements (par un professionnel)

12h30 : Vin d'honneur offert
par la commune suivi d'une paëlla. (sur inscription – Amenez vos assiettes et couverts)

14h30 : Concours de pétanque à la méele
(Inscriptions sur place)

RENSEIGNEMENTS AU **06.37.18.28.52**

Fiches d'inscription à demander à l'adresse
mail suivante :

adjoints@visan-mairie.com

Horaires d'ouverture de la Mairie

Le lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h.

Le mercredi de 8h30 à 12h00 Le vendredi de 8h30 à 12h30 Le samedi de 9h à 12h

Pendant les vacances scolaires (zone B), la mairie sera fermée le samedi matin.

Prêt de salles et de matériels : tous les jours

Site : <http://visan-mairie.com/> ou Tél : 04 90 28 50 90 ou fax : 04 90 28 50 99

Ouverture de la médiathèque municipale

(Maison des associations : 04 90 41 96 31 / 08 77 82 72 84)

Site : www.karvi.fr/enclaveopac

Mail : mediatheque-visan@orange.fr

Mardi : 9h à 12h et 16h à 19h

Jeudi : 16h à 19h

Mercredi : 10h à 12h et 14h30 à 18h

Vendredi : 9h à 12h et 15h30 à 18h

Samedi : 10h à 16h (en journée continue)

Consultation des archives : tous les jours ouverts sur rendez-vous

Calendrier des Manifestations

MAI

- **Mardi 1er** : 12h Paëlla de la Boule du Marot au domaine Lucéna
- **Jeudi 3** : 14h Goûter du club du 3ème âge à la salle Jean Moulin
- **Samedi 5** : 12h Repas-spectacle au St Victor
- **Mardi 8**
10h45 Cérémonie de l'armistice de la 2ème guerre mondiale suivi du repas de l'amitié des CATM
15h : JSV2 reçoit Caderousse au stade Bellevue
- **Mercredi 9** : 20h30 Cinéma (Frep) à la salle Frédéric Mistral
- **Samedi 12** : 10h Fête de la Vigne & du vin à la Cave de Visan (Huîtres, Moules-Frites)
- **Dimanche 13** :
A partir de 13h JSV reçoit Ventoux Sud 1 et 2 au stade Bellevue
Sur la journée : Sortie vélo sur la Via Rhona (Visado)
- **Mercredi 16** : 8h45 La Coucounière (Frep) à la Maison des Assos
- **Jeudi 17** : 14h Concours de la Boule du Marot au boulodrome
- **Dimanche 20** : 8h Vide grenier du Frep à l'Espace Gérard Sautel
- **Mercredi 23** : 20h30 Cinéma (Frep) à la salle Frédéric Mistral
- **Vendredi 25** :
+ Début du tournoi du Tennis Club de Visan-Tulette qui durera jusqu'au dimanche 17 juin au stade Bellevue

+ 18h30 : Conférence « Le rêve brisé » de l'écrivain Roger Martin à la Médiathèque municipale.

- **Samedi 26** :
8h 13ème édition des Monts de Visan à l'Espace G Sautel
8h30 Départ pour une sortie de l'AMCV à Montvendre (Drôme)
- **Mercredi 30** : 8h45 La Coucounière (Frep) à la maison des associations

JUIN

- **Samedi 2** : 12h Repas des CATM à l'Espace Gérard Sautel
- **Jeudi 7** : 12h Repas du Club du 3ème âge à l'Espace Gérard Sautel (Fête des pères et des mères)
- **Vendredi 8** : A partir de 18h30 Soirée Pop Rock Rosé à la Cave de Visan
- **Samedi 9** :
A partir de 10h Tournoi de foot de la JSV U11 au stade Bellevue
8h30 départ de la sortie de l'AMCV à La Motte de Galorre
- **Mercredi 13** : 15h Inauguration des Jardins Partagés et la Rue Réchaussil en présence du président du C Départ
- **Samedi 16** : A partir de 17h Fête de la musique (Festi-Visan)
- **Dimanche 17** : Remise des résultats du tournoi de tennis (TCVT)
- **Mercredi 20** : 20h30 Cinéma (Frep) Salle Frédéric Mistral
- **Vendredi 29** : Fête de l'Ecole Josette Constant



Permanences de
Monsieur le Maire

Eric PHETISSON

vous reçoit en Mairie sur
rendez-vous au

04.90.28.50.90

**CONCILIATEUR DE
JUSTICE**

sur rendez-vous,
contacter le

04 90 36 07 98

le mardi de 10h à 12h

**ARCHITECTE
CONSEIL C.A.U.E.**

Sur rendez-vous, contacter
la Mairie au

04 90 28 50 90

**ASSISTANTE
SOCIALE**

Le 2ème mercredi du mois
en mairie de 9h00 à 12h00

Prendre rendez-vous
auprès de l'Espace
Départemental des
Solidarités de Valréas

04 90 35 34 00

**CONSEILLERS
DEPARTEMENTAUX
DU CANTON DE
VALREAS**

Corinne TESTUD-ROBERT

Jean-Marie ROUSSIN

Tous les 2èmes jeudi de
chaque mois :

04 90 16 10 35